

La participation du public au processus de décision

Associer un nombre croissant d'acteurs et de citoyens en amont des décisions

une priorité de la directive cadre sur l'eau, pour :

- faciliter l'appropriation des enjeux de l'eau,
- prendre en compte les contextes locaux
- renforcer la légitimité des objectifs et des programmes
- faciliter la mise en œuvre des décisions
- faire évoluer les comportements individuels et collectifs
- nourrir le débat public pour rechercher des solutions concertées

Ce que la directive européenne demande aux Etats

- **Une large information du (tout) public :**
 - ▲ mise à disposition des documents
 - ▲ réponse aux demandes d'information, documents, données
 - ▲ transparence dans l'élaboration du SDAGE
- **Une participation active des acteurs** de l'eau tout au long de l'élaboration du SDAGE,
- **La consultation du (tout) public** aux étapes clefs,
 - ▲ sur le calendrier et le programme de travail,
 - ▲ sur la synthèse des principaux enjeux,
 - ▲ sur le projet de SDAGE
- **Et montrer comment les observations sont prises en compte**

Une expérience acquise

- Depuis la loi de 1964, les comités de bassin organisent la concertation sur les objectifs de gestion de l'eau
- L'élaboration des SDAGE (1992-1996) a associé de nombreux acteurs
- Des commissions locales de l'eau réunissent les différents acteurs autour de schémas d'aménagement et de gestion des eaux

Mais aussi des freins

- Seuls quelques élus « spécialistes » participent au débat de l'eau
- On part d'une grande méconnaissance du cycle de l'eau et des enjeux de gestion de l'eau
- L'échelle des grands bassins n'est pas perçue par le public
- La consultation requise porte sur des **documents complexes** : multi-thématique, multi-acteurs, des objectifs à long terme et à une très grande échelle

Nos orientations

- **1. Renforcer l'implication des élus, et élargir progressivement la participation des acteurs de l'eau**
 - Associer les commissions géographiques (se rapprocher des acteurs)
 - Renforcer la concertation technique avec les services concernés
 - **Susciter et faciliter l'organisation d'un débat au sein des collectivités et des commissions locales de l'eau**
 - Étendre progressivement ce travail à l'ensemble des collectivités et aux autres acteurs, notamment associatifs

Les orientations du bassin Loire-Bretagne

- **2. Aller progressivement vers des publics plus larges**
 - Faciliter l'appropriation des enjeux pour donner du **sens** à la consultation du public
 - En **s'appuyant sur les élus et en suscitant des projets territoriaux d'information** sur l'eau
 - Organiser et accompagner la consultation réglementaire
 - Faciliter l'accès à l'information : traduction pédagogique des documents et mise à disposition des données sur internet, accès aux données sur l'eau

Les conditions de la démarche

- Abandonner le langage des techniciens : traduire de façon lisible
- Rendre les enjeux perceptibles : traduire localement
- Faciliter l'accès : technologies de l'information
- Mais aussi animer les débats : de l'accompagnement humain
- Etre légitime et crédible : une volonté politique affirmée dans la durée
- La participation et la consultation étant réellement mises en œuvre, décider et rendre compte